

Juillet 2023

Les Fédérations privées à but non lucratif et les associations de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile réunies au sein de l'Uriopss Centre alertent les autorités sur l'avenir de l'accompagnement à domicile des personnes en situation de vulnérabilité et en particulier des personnes âgées dépendantes. Elles demandent des engagements forts de l'Etat pour garantir les conditions nécessaires à la réussite du virage domiciliaire.

+ Des politiques publiques ambitieuses mais pleines de paradoxes

Les personnes souhaitent rester vivre le plus longtemps chez elles. Les différentes planifications locales en matière d'accompagnement social et de la santé font **des services à domicile les acteurs pivots des politiques publiques** et les ambitions sont fortes :

- Réaliser la coordination des interventions pour les retraités en fragilité;
- Repérer et prévenir les situations de rupture à domicile ;
- Assurer le relais, souvent en urgence, lors des sorties d'hospitalisation ;
- Coordonner l'aide et le soin à domicile en assurant une intégration des interventions et des pratiques ;
- Soutenir les aidants.

Dans un secteur qui a connu une croissance exponentielle dans la seconde partie des années 2010 avec l'arrivée en masse du secteur lucratif et marchand, les services privés non lucratifs ont affirmé leur mission sociale, au service de l'intérêt général et ont investi pour :

- Prévenir les risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail;
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'aide et du soin en partenariat avec les autorités ;
- Garantir l'accessibilité de tous à un accompagnement de qualité quelque soit son lieu d'habitation, son revenu et ses besoins.

Comment répondre à ces ambitions et préserver la mission sociale des services privés non lucratifs lorsque les injonctions des pouvoirs publics sont paradoxales ? Comment assurer le repérage des fragilités, le soutien aux aidants, les relais en urgence et l'égalité de droit avec une dotation complémentaire de maximum 3€ par heure ? Comment investir dans la prévention des risques professionnels lorsque la tarification imposée par la puissance publique ne permet pas de couvrir le coût de revient d'une heure d'intervention ? Comment anticiper et se projeter dans des rapprochements de services d'aide et de services de soins infirmiers à domicile lorsqu'il existe une multitude de statuts et de gestionnaires sur un même territoire et sans feuille de route partagée entre l'Agence régionale de Santé et les Conseils départementaux ? Comment déployer les Centres de ressources territoriaux, ouvrir les EHPAD sur le domicile et fluidifier les parcours des personnes âgées avec des acteurs du domicile affaiblis ?



Juillet 2023

+ Des financements insuffisants, morcelés et insécurisants

Dans un secteur sous financé depuis plusieurs années, les pouvoirs publics tentent de mettre des rustines sans penser une réforme globale de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile.

Dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement, depuis la loi Borloo et l'instauration d'un droit d'option, les services privés non lucratifs tarifés et habilités à l'aide sociale sont une exception. Les autres ont fait le choix contraint de sortir de l'habilitation et de facturer un reste à charge limité pour couvrir leur coût de revient. En effet, comment penser qu'il est possible de survivre avec une tarification à 23€ par heure d'intervention ! Malgré cela, et ce afin de garantir l'accessibilité financière des accompagnements, un certain nombre d'entre eux sont depuis plusieurs années en difficulté financière pouvant conduire à des liquidations judiciaires (à l'image de plusieurs services associatifs en région CVL).

Les autorités publiques, notamment via la CNSA, sont donc venues, **en urgence, au secours du secteur en multipliant les Fonds d'urgence**. Notons,

- L'aide complémentaire exceptionnelle à la restructuration des SAAD autorisés et agréés de 50 Millions d'euros pour 2012 et 2013 (article 150 de la loi de finances 2012) ;
- Une seconde aide complémentaire exceptionnelle de 50 Millions encore pour les années 2013 et 2014 (article 70 de la loi de financement de la sécurité sociale 2012) ;
- 100 Millions d'euros sur les années 2019 et 2020 pour la refonte du modèle de financement de l'aide à domicile sous réserve de la conclusion d'un CPOM ;
- Et pour finir, l'attribution d'une dotation complémentaire pouvant aller jusqu'à 3€/heure sous réserve d'un engagement du service via la contractualisation (couverture territoriale, besoins importants, lutte contre l'isolement social, investissement dans la QVT, repérage des fragilités ou encore aide aux aidants).

En parallèle, le secteur de l'aide à domicile bénéficie d'une dotation complémentaire de la CNSA et des conseils départementaux pour le financement de l'avenant 43 (révision des classifications et rémunérations). Pour l'année 2021, la CNSA s'est engagée à financer 70% du surcoût, réduit à 50% les années suivantes. Les Conseils départementaux suivront-ils à long terme ? En revanche le financement des autres avenants à la BAD (44, 51, 52 et 54) et les coûts du transport à la hausse (inflation, multiplication des interventions courtes) ne sont pas pris en compte par la tarification.

Dans le secteur des soins infirmiers maintenant, les modalités actuelles de tarification, basées sur une dotation à la place, est à bout de souffle (augmentation des cotations des actes infirmiers et augmentation de la charge en soins). Pour ne pas sélectionner les personnes et garantir un égal accès pour tous, les SSIAD privés non lucratifs sont fragilisés avec des perfusions de l'ARS via des Crédits non reconductibles, qui, par nature, ne sont pas pérennes. La réforme de la tarification ne répondra en rien aux enjeux actuels si les difficultés de recrutement ne sont pas solutionnées.

Notons enfin les perspectives de financement des futurs services autonomie à domicile. Une nouvelle source de financement est prévue pour la coordination via les ARS (dont la définition de son montant reste floue) mais rien pour assurer les autres missions complémentaires (repérage des fragilités, aide aux aidants, prise en charge en urgence, etc.)

Juillet 2023

+ Des problématiques de recrutement et un épuisement des professionnels

Le secteur de l'accompagnement et du soin à domicile souffre d'un manque criant de personnels formés. Ce constat est partagé par les autorités qui se mobilisent, aux côtés des associations, pour améliorer l'image des métiers, augmenter les places en formation, lever les freins à l'embauche ou développer la qualité de vie au travail.

Ces initiatives sont saluées par les acteurs de terrain mais leurs effets sont perfectibles et elles manquent cruellement de lisibilité. Les dispositifs se multiplient (groupes de travail dans le cadre de la convention régionale pour l'attractivité des métiers du grand-âge et de l'autonomie, DEFI, CODEVE, plateforme des métiers et de l'autonomie, actions des Conseils départementaux dans le cadre de leur convention avec la CNSA...), sans réelle coordination.

Pour conclure, l'absence d'orientation politique partagée, la mise en place d'une succession de réformes dont les objectifs ne sont pas inclus dans les moyens mobilisés, la multiplication des enquêtes et des tableaux de suivi non partagés ainsi que l'absence de réponse des autorités aux interrogations du quotidien épuisent les responsables des services à domicile. Les équipes en place sont en souffrance et les services n'arrivent plus à répondre aux besoins.

+ L'Etat doit agir

La crise actuelle des services à domicile est en grande partie liée à des choix politiques nationaux mais les services déconcentrés de l'Etat en région Centre-Val de Loire peuvent agir pour soutenir les associations.

Ainsi, les Fédérations privées à but non lucratif et les associations de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile réunies au sein de l'Uriopss Centre demandent aujourd'hui au Préfet de région :

- Une évaluation d'impact et une coordination des dispositifs développés en région CVL par les autorités pour favoriser l'attractivité du secteur. Au regard de l'investissement des associations dans ces initiatives et des financements publics mobilisés, il est primordial de prioriser collectivement les actions les plus efficientes.
- Un renforcement des liens entre les acteurs de terrain et les autorités. Afin de faire face aux défis du secteur du domicile, il est nécessaire de renouer un lien de confiance mutuelle entre les associations, porteuses de l'intérêt général et les autorités locales. Des freins doivent être levés afin de favoriser les initiatives innovantes et les missions d'information et de conseil des inspecteurs et des agents de l'Etat doivent être renforcées.
- **Une mobilisation, au côté des Fédérations,** pour interpeller le niveau national sur les difficultés multifactorielles du secteur en diffusant largement cette note.